

CONSEIL DE ZONE

Séance du 8 décembre 2023

Présents :

M. Pascal JACQUIEZ (Doische), Président;
M. Luc PIETTE (Anhée), M. Marc LEJEUNE (Beauraing), M. Michaël MODAVE (Bièvre), M. Christophe BOMBLED (Cerfontaine), M. Frédéric DEVILLE (Ciney), M. Claudy NOIRET (Couvin), M. Thierry BODLET (Dinant), M. Stéphane LASSEAU (Florennes), M. Vincent MASSINON (Gedinne), Mme Valérie WARZEE-CAVERENNE (Hamois), M. Simon BULTOT (Hastière), Mme Nathalie DEMANET (Havelange), Mme Hélène LEBRUN (Houyet), M. Christophe BASTIN (Onhaye), M. Jérémy DE MARTIN (Philippeville), M. Julien DEFAUX (Rochefort), Mme Valérie LECOMTE (Somme-Leuse), M. Baudouin SCHELLEN (Virroinval), M. Arnaud ALLARD (Vresse-sur-Semois), Mme Christine POULIN (Walcourt), M. Patrick EVRARD (Yvoir), M. Richard FOURNAUX (Province de Namur), Monsieur Jean-Marie CHEFFERT (Province de Namur), Conseillers;
Colonel Alain LALLEMAND, Commandant de Zone;
Mme Sandrine DUMONT, Secrétaire de zone;

Objet 3 : Budget 2024 - Projet définitif

Le Conseil de Zone,

En séance publique,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, et particulièrement ses articles 44, 45, 51, 53 86 et suivant relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 11, 12, 13 ;

Vu les directives pour l'élaboration du budget des zones de secours pour l'année 20AA et les modifications budgétaires y relatives ;

Considérant que le projet de budget 2024 a été élaboré après concertation avec le Commandant de la Zone, assisté de son Etat-Major et qu'il doit permettre à la zone de faire face à ses missions légales ;

Considérant que le Collège en a arrêté le projet après avoir pris l'avis de la Commission budgétaire conformément à l'article 11 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours ;

Considérant que le rapport explicatif du comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI ainsi que le projet du budget 2024 ont été mis à disposition des Conseillers zonaux lors de l'envoi de la convocation à la présente séance ;

Considérant que la réunion d'information s'est tenue le 08 décembre 2023 pour les administrations communales de la zone, avant la réunion du Conseil de zone, en application de l'article 11 alinéa 3 de l'arrêté royal précité ;

Considérant que le Conseil de zone est seul compétent pour arrêter annuellement le budget ;

Considérant que pour le vote du budget, chaque Bourgmestre ainsi que le représentant provincial disposent d'une « puissance votale » proportionnelle à leur contribution par rapport au total des dotations communales et provinciale ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er

D'approuver le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 de la Zone de secours DINAPHI, conformément à la synthèse ci-dessous et ce, par 86.101 voix POUR (17 membres présents) représentant 82,16 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

Service ordinaire

Prévision des recettes : 23.896.184,06

Prévision des dépenses : 23.896.184,06

Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 : 0,00

Service extraordinaire

Prévision des recettes : 3.485.194,71

Prévision des dépenses : 3.485.194,71

Article 2

De transmettre une expédition conforme de la présente délibération à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur et à Madame la Ministre de l'Intérieur.

Ainsi fait et délibéré à Beauraing, date que dessus.

Par le Conseil :

La Secrétaire,
(s) S. DUMONT

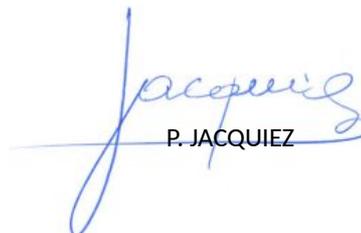
Le Président,
(s) P. JACQUIEZ

Pour extrait conforme à l'original,

La Secrétaire de zone

Le Président


S. DUMONT


P. JACQUIEZ